

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

CANTON DE LIVAROT

COMMUNE DE VALORBIQUET

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 24 août à 19 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Christelle BACQ-DE PAEPE, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 61
Présents : 38
Votants : 46

Date de la convocation : 21 août 2017

Date d'affichage : 08 septembre 2017

Présents : Mme BACQ-DE PAEPE Maire, M. AUNAY Adjoint, M. TREMEREL, M. GOUJON, M. AMIOT, Mme AUTRET, M. BOURGUAIS, Mme MOUET, Mme CAPDEBOSCQ, M. JEHANNE, Mme ROCQUES, Mme LAUNAY, M. BOUILLIE, Mme HAIZE, M. DESRAMÉ, M. TOUTAIN, M. PHILIPPE, M. GRAVRAN, M. A. SOLO, Mme BONNEMENT, M. TOULIS, M. POULVELARIE, M. DECAYEUX, M. DEFEINGS, M. BONHOMME, M. BINTEIN, Mme PICQUENDAR, M. LEMAÇON, Mme LE BELLEGO, M. MOUNIER, M. G. SOLO, M. LELIÈVRE, Mme FROMAGE, M. ARMENOULT, M. BLANVILLAIN, M. ROBERGE, M. DIGNE, Mme HAUBERT, Conseillers municipaux.

Absents : M. MAILLARD, M. LANDRIN, M. LAGNEAUX, M. DEMARLE, M. SIMONOU, Mme MARCHAL, M. HASLEY, Mme GUYOT, M. MOURRAIN, Mme MOURRAIN, M. PLUS, M. RESSENCOURT, M. LACERDA, M. MAULION, M. CLOUD.

Pouvoirs : Mme LE SECQ à Mme CAPDEBOSCQ, M. BISSAY à M. JEHANNE, Mme GOSELIN à M. ARMENOULT, M. DESHAYES à M. DEFEINGS, M. LAMBERT à Mme FROMAGE, Mme BLANCHET à Mme HAUBERT, M. GIOT à M. DIGNE, M. ZARAGOZA à Mme BACQ-DE PAEPE.

Dans le public : les directeurs des trois écoles et les délégués des parents d'élèves.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désigné secrétaire de séance : M. LELIÈVRE.

Mme le Maire invite l'assemblée à faire une minute de silence en hommage à M. Jean-Jacques JIROUX décédé le 01 juillet dernier (conseiller municipal de la commune déléguée de Saint Pierre de Mailloc).

[CM/DEL/2017/362408 : Création de cinq postes en CDD pour pallier à la disparition des contrats aidés :](#)

Mme le Maire expose :

Depuis le mois de mars dernier, les élus, les enseignants et les parents d'élèves travaillent ensemble pour préparer la rentrée scolaire 2017/2018 de nos enfants. Nous sommes parvenus à mettre en place un planning qui permet un encadrement approprié des élèves. Pour cela, nous avons entre autres recours à des contrats aidés (ce qui signifie que la majorité de leurs salaires est subventionnée par l'Etat et que les charges patronales sont extrêmement réduites) en renfort de nos agents municipaux. Nous avons donc lancé une campagne de recrutement et nous avons trouvé cinq personnes répondant à nos attentes (une personne qui travaillait déjà dans les écoles et dont nous devons renouveler le contrat et quatre nouvelles personnes). Nous leur avons notifié notre décision le 13 juillet en leur annonçant que la signature de leur contrat aurait lieu le 31 août prochain. Or, nous avons appris fin juillet que ces contrats aidés étaient gelés et que par conséquent nous ne pouvions pas les signer. J'ai immédiatement saisi les instances compétentes (Inspection Académique, Préfecture) afin de leur demander davantage de flexibilité et nous accorder ces cinq contrats aidés pour cette année scolaire.

Nous sommes soutenus par l'Union Amicale des Maires du Calvados et l'Association des Maires de France qui relaient intensément notre situation (loin d'être unique) auprès des Ministères du Travail, de l'Education Nationale et du Cabinet du Premier Ministre pour qu'ils prennent conscience des difficultés inextricables auxquelles nous devons faire face sans délai. En effet, il faut que vous sachiez que le recrutement de ces cinq personnes en contrat à durée déterminée aurait une incidence financière de 67 000 euros minimum non budgétés. Cette charge imprévue n'est pas supportable pour nos finances et l'absence de ces cinq personnes signifie que le taux d'encadrement des élèves serait largement insuffisant et mettrait potentiellement les enfants en danger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

▣ décide (une voix contre - deux abstentions - 43 voix pour) de reporter la rentrée scolaire de septembre 2017 d'une semaine,

▣ sollicite à l'unanimité des membres (présents ou représentés) la possibilité de signer cinq contrats d'accompagnement dans l'emploi pour l'année scolaire 2017/2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la clôture de la séance levée à 20 h 40.

Le secrétaire,
Jérôme LELIÈVRE

